

# 1 | LE CLIMAT N'EST PAS NEUTRE. RELIER JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ET ÉGALITÉ DE GENRE PAR LE GENDERMAINSTREAMING ?

---

Réflexions à partir de l'application en Région wallonne

**HÉLÈNE RYCKMANS** - Députée au Parlement Wallon et au Parlement de la fédération Wallonie-Bruxelles, Sénatrice.

**AURÉLIE MAYNÉ** - Collaboratrice parlementaire.

**CAROLINE SAAL** - Conseillère politique au Centre Jacky Morael.

---

## Introduction

Le climat n'est pas un enjeu neutre. Pendant longtemps, l'impact genré des changements climatiques et des dégradations de l'environnement a été une question mineure, considérée comme secondaire ou difficile à appréhender. Bien que nombre de données et d'études éclairent aujourd'hui les entrecroisements entre inégalités de genre et inégalités environnementales, cette dimension reste encore peu connue du grand public, mais aussi de nombreux acteurs institutionnels, politiques et de certains segments de la société civile.

Une avancée importante est sans conteste l'intérêt de l'ONU pour cette question. Après Beijing en 1995, puis quelques sommets climatiques qui l'avaient évoquée, en 2022, la CSW 66, conférence annuelle des Nations Unies dédiée aux droits des femmes, est consacrée aux changements climatiques et à la réduction des risques cataclysmiques. La mise à l'agenda des interactions entre inégalités de genre et inégalités environnementales provient aussi des mouvements féministes, et en particulier des mouvements

écoféministes. Ceux-ci établissent des parallèles entre domination sur la nature et domination patriarcale, et opposent à la logique d'exploitation des ressources naturelles et des corps des femmes, une logique de préservation.

À chaque niveau de pouvoir, la Belgique dispose d'un cadre législatif et d'outils qui assurent une prise en compte du genre dans chacune de ses politiques, le gendermainstreaming. À partir de notre propre expérience en Wallonie, en particulier dans le travail du parlement de la Région wallonne, nous avons voulu observer cette politique, sa portée et ses limites, et son potentiel pour lutter contre les inégalités environnementales.

## **1. Justice sociale, environnementale et genre**

Comme les classes sociales plus modestes, les femmes subissent davantage les conséquences du changement climatique. Elles sont plus impactées directement, mais également davantage impliquées dans les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques, qui font reposer sur elles de nouvelles charges de travail ou le poids de la charge mentale. Quand on cumule les deux données, émerge la réalité : les femmes de revenus modestes sont en première ligne.

Le climat, une affaire de femmes ? Dur à croire, tant ce phénomène semble toucher des régions, des zones géographiques plutôt que des segments de la population. En réalité, le dérèglement climatique impacte les femmes parce qu'il touche tantôt les métiers dans lesquels elles sont sur-représentées, tantôt les conditions d'existence des personnes précaires dont elles constituent la majorité, tantôt les rôles sociaux attribués aux femmes depuis des siècles. Dans les pays des Suds, les femmes sont les principales responsables de l'approvisionnement en eau, en nourriture et en combustible. Elles représentent la majorité des travailleuses du sol. Si de violentes crues ou sécheresses détériorent les récoltes, ce seront les premières à en assumer les conséquences<sup>1</sup>. La précarité rend vulnérable, or,

---

<sup>1</sup> Elles sont rappelées, notamment, dans le rapport du GIEC : « Individual livelihoods have been affected through changes in agricultural productivity, impacts on human health and food security, destruction of homes and infrastructure, and loss of property and income, with adverse effects on gender and social equity », IPCC, 2022.

selon le rapport World's Women 2020 publié par l'ONU, dans le monde, moins d'une femme sur deux a un emploi (contre 74 % des hommes)<sup>2</sup>. Cette différence, à peine amoindrie ces 25 dernières années, est corrélée au travail non rémunéré, encore majoritairement à charge des femmes (travail de subsistance, tâches domestiques, soins aux enfants et aux personnes âgées). Elle s'en ressent sur les revenus : des conditions de logement difficiles, un accès réduit au parcours de santé ou même à une nourriture en suffisance, la faible capacité de mobilité, autant de facteurs de risques qui se répercutent sur le nombre de victimes du dérèglement climatique. Les tsunamis et les cyclones asiatiques comptent une majorité de décès féminins. L'ouragan Katrina a principalement touché des femmes afro-américaines. Sur le continent européen, lors de la vague de chaleur mortifère de 2003 en France, parmi les 15 000 décès recensés, 70 % étaient des femmes (FNUAP et WEDO, 2009). Outre la précarité, la répartition des rôles sociaux influence également cette donnée : lors des catastrophes naturelles, les femmes ayant la responsabilité des enfants, s'en occupent et privilégient la sécurité des autres avant la leur (*Ibidem*).

Les effets du changement climatique sur les inégalités de genre sont aussi indirects. Une revue de la littérature publiée tout récemment dans *The Lancet* démontre, au travers de 41 études, l'augmentation des violences sexistes et sexuelles après une catastrophe naturelle (Van Daalen K. et al., 2022). L'instabilité économique, l'insécurité alimentaire, la perte du logement ou encore le stress renforcent des comportements inégalitaires : harcèlement et viol dans les camps de secours, violence conjugale, augmentation du recours au mariage forcé comme source de revenus... Cette violence provient aussi bien de l'entourage que des institutions politiques et humanitaires. Enfin, quand les changements climatiques ou les dégradations environnementales engendrent des conflits, les femmes et les filles sont vulnérables face aux stratégies de guerre basées sur les violences sexuelles ou sur la traite des êtres humains. En cas d'exil, elles subissent aussi des périls pires que ceux des hommes (Castaneda Camey et al, 2020).

En Belgique, la conclusion est similaire : il existe une inégalité de genre lorsqu'on observe les conséquences du changement climatique. Prenons l'exemple de la précarité énergétique et hydrique, les besoins en énergie

---

<sup>2</sup> Ce rapport est publié tous les cinq ans par l'ONU.

et en eau étant étroitement liés au climat. Les baromètres de la précarité énergétique et hydrique 2021 publiés par la Fondation Roi Baudouin mettent en lumière une vulnérabilité importante des femmes dans les trois régions du pays (Fondation Roi Baudouin, 2021). Ils pointent particulièrement les ménages monoparentaux et les femmes de 65 ans et plus qui occupent seules l'ancien logement familial. Les femmes sont en effet surreprésentées dans les ménages les plus vulnérables : près de 68 % des isolés âgés et près des 3/4 des plus de 18 ans dans les familles monoparentales sont des femmes alors qu'elles comptent pour un peu plus de la moitié des effectifs dans la population totale. Elles sont proportionnellement plus nombreuses également ayant un statut de locataires dans le parc de logement social. Les locataires sociaux comportent 55.2 % de femmes et 44.8 % d'hommes, alors que dans la population globale, il y a 50.6 % de femmes et 49.4 % d'hommes (*Ibidem*, p. 34). La question des précarités énergétiques et hydriques, amenée par l'actualité climatique, a donc un impact différencié selon le genre. Cette réalité s'explique à nouveau par l'inégalité dans l'accès au revenu entre femmes et hommes, qui provient du recours accru au temps partiel, aux interruptions de carrière, pour prendre soin de la famille, et à leurs effets sur le calcul de la pension (IEFH, 2021).

### **Mobilisations féministes pour l'environnement et le climat**

Si ces inégalités ne sont pas les plus connues du grand public, elles ont néanmoins nourri un courant important des luttes pour l'égalité : l'écoféminisme. Les mouvements écoféministes dénoncent un monde de la prédation, dans lequel le corps des femmes comme les ressources naturelles sont utilisés pour la production et la reproduction, et jetés, au mépris des conséquences. Nous ne pouvons retracer ici l'histoire et la généalogie d'un mouvement aux multiples branches, tantôt politique, matérialiste ou spirituelle, un mouvement en « construction polyphonique » pour reprendre l'expression de Sophie Charlier et Claudine Drion (2021). Retenons que l'écoféminisme puise ses racines dans des mouvements sociaux séculaires de lutte contre les *enclosures* et dans la répression des femmes puissantes qu'étaient les sorcières. Plus récemment, l'écoféminisme indien, incarné par Vandana Shiva, a remis les humains au coeur de la nature et du vivant ; tandis qu'aux USA, les luttes pour les droits civiques et contre le racisme environnemental sont allées de pair

dans des mouvements comme les *Grassroots* (Larrère, 2017). Dans le paysage francophone, Fatima Ouassak est la figure la plus connue de cet écoféminisme ou écologie populaire, qui appelle à une (re)politisation des mères face aux injustices environnementales que subissent les enfants des quartiers populaires (pollution, difficulté d'accès à une nourriture de qualité, manque d'espace vert...). La présence et la place visible des femmes dans les grèves et les marches pour le climat sont aussi à souligner.

L'écoféminisme, dont les modes d'action ont souvent été délégitimés en raison de leur originalité ou des publics qui les portent, élabore une solide critique du capitalisme, de l'extractivisme comme du productivisme. Il élabore trois utopies : « la préservation de la biodiversité dans une perspective sociale (...), la valorisation du *care* et la prise en considération de la charge mentale (...), la mise en place de pratiques écoresponsables » (Charlier et Drion, 2021, p. 33-35). Il milite pour les droits à la nature, notamment par le biais du droit international (et un combat emblématique est la reconnaissance juridique de l'écocide, comme atteinte au vivant).

Enfin, les mouvements féministes, plus largement, développent une analyse genrée des réponses prônées par les discours écologistes. Ainsi, le passage vers la mobilité piétonne et cyclable en milieu urbain ne pourra se faire qu'en reconnaissant le sentiment d'insécurité des publics féminins, en analysant leurs stratégies d'évitement de l'espace public et en y répondant par une offre de mobilité et des aménagements de l'espace public adéquats. Une autre crainte souvent formulée est le supplément de charge, temporelle ou mentale, que peut entraîner la mouvance zéro déchets. Alors que la répartition des tâches au sein des couples hétéronormés est encore en défaveur des femmes, que signifie y ajouter les courses en vrac, la préparation de conserves des légumes du jardin ou encore la lessive des couches lavables ? Sauvera-t-on la planète au détriment des droits des femmes ? Si ces questions sont fondamentales, l'enjeu pour les écologistes est double. D'une part, il s'agit qu'elles ne soient pas récupérées par les forces climato-sceptiques, féministes à la carte, pour discréditer les combats environnementaux. D'autre part, il importe de veiller à ce que les pouvoirs publics apportent des réponses égalitaires, par le biais de l'action collective et de l'organisation sociétale.

## **2. Des outils politiques existent**

La justice de genre doit être intégralement prise en compte et implémentée dans les politiques environnementales, au sens le plus large. Plusieurs outils et méthodologies politiques permettent de garder cet essentiel en tête et d'analyser sous le prisme du genre des politiques qui ne semblent pas (toujours) y être liées.

### **Gendermainstreaming : une vision transversale de l'égalité**

En 2007, la Belgique s'est dotée d'une loi Gendermainstreaming, la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales<sup>3</sup>. De la sorte, elle entendait rendre la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes effective en intégrant préventivement, structurellement et transversalement la dimension genrée dans chacune de ses politiques. La Wallonie a fait sien ce même objectif, pour ce qui concerne ses compétences comme entité fédérée, par le décret du 11 avril 2014. Et la Communauté française (Fédération Wallonie Bruxelles) a fait de même par le décret du 7 janvier 2016<sup>4</sup>.

Impliquant l'ensemble des secteurs, le gendermainstreaming est l'essence même de la méthode politique pour plus d'égalité femmes-hommes. Il repose sur « la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques »<sup>5</sup>. Partant de l'idée que les groupes humains sont constitués de femmes et d'hommes qui ont des vécus différenciés, des besoins spécifiques et différents, on ne peut pas considérer que l'impact des politiques publiques sera neutre ou indifférencié. Il s'agit donc de repérer

---

3 Gendermainstreaming se traduit par intégration du genre.

4 Bien que chaque entité fédérée ait légiféré en la matière, nous n'aborderons ici que l'action de ces deux instances RW et FWB qui régissent l'espace et les compétences en Wallonie.

5 Définition du Conseil de l'Europe : [https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender\\_mainstreaming](https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming).

les incidences potentielles, de les objectiver, d'assurer la transparence des politiques publiques et d'améliorer leur efficacité. Le gendermainstreaming est l'affaire de chaque ministère et de l'ensemble de l'administration, désormais tous tenus de rendre des comptes sur la dimension genrée de leurs actions.

Le gendermainstreaming s'ajoute aux mesures spécifiques de promotion de l'égalité des genres, déterminées par exemple dans un Plan Genre. Nous insistons sur la complémentarité entre les deux. Si l'approche spécifique permet de mobiliser directement une expertise précise, d'inscrire des avancées concrètes en termes de droits des femmes, elle n'a pas la transversalité. La principale réserve des mouvements féministes à l'application du gendermainstreaming est la « peur que [son] interprétation (...) justifie – puisque tout le monde est supposé participer à cette approche genrée – la disparition des interlocuteurs spécifiques (donc spécialisés) et des mesures spécifiques positives comme les quotas, qui visent à corriger a posteriori les effets discriminatoires des politiques mises en œuvre » (Anonyme, 2014). On pointe aussi les risques de dilution de la priorité genrée et de résistances à celle-ci, le risque de manque d'expertise et donc d'une approche superficielle, ou encore la perte de moyens humains et financiers si des budgets spécifiques ne sont pas alloués à la bonne réalisation du gendermainstreaming (Barry H. et Rodriguez Prieto L., 2020, p. 20). Bref, la combinaison du gendermainstreaming et des mesures spécifiques de promotion de l'égalité reste indispensable, la vigilance féministe aussi.

### **Un premier outil pour appliquer le gendermainstreaming : le test genre**

Déclinaison concrète du gendermainstreaming, l'article 3 de la loi gendermainstreaming du 12 janvier 2007 stipule la mise en œuvre du test genre pour toute loi, décret ou ordonnance. Chaque ministère et administration est chargé-e d'évaluer, en amont de ses décisions, les impacts sur les femmes et les hommes et de proposer des mesures compensatoires en cas d'effets inégalitaires. Des outils pratiques ont été mis en place afin que cette méthodologie soit réellement appliquée. Le test est l'un deux. Il a pour vocation d'aider les pouvoirs publics à identifier les manquements et voies d'amélioration. Les processus de réflexion, de prise de décision

et d'implémentation des mesures sont imprégnés d'une réflexion genre favorisée par les formations en genre dispensées. Selon l'European Institute for Gender Equality (EIGE), c'est une avancée considérable pour la Belgique<sup>6</sup>. Cependant, il existe différents tests en Belgique. Selon le niveau de pouvoir ou l'entité visée, ces tests varient et le pouvoir de contrainte également. Ainsi, le test genre en Fédération Wallonie Bruxelles comporte plusieurs questions et invite la personne en charge à être attentive aux impacts de ses réponses et à aller chercher du support auprès de la Cellule d'Appui en genre. En Wallonie, ce test est succinct. Il contient les questions suivantes :

***Question 1. Le projet de réglementation affecte-t-il, directement ou indirectement, l'égalité entre les hommes et les femmes ?***

Si la réponse est positive, il convient de répondre à la question n°2.

***Question 2. Y a-t-il des différences entre la situation respective des hommes et des femmes dans la matière relative au projet de réglementation ? Si oui, ces différences sont-elles sources d'inégalités ?***

***Question 3. Comment comptez-vous prévenir ou compenser les éventuels effets négatifs du projet de réglementation sur l'égalité entre les hommes et les femmes ?***

La réponse au test genre nécessite d'abord de disposer de données sexospécifiques. Ce sont ces statistiques ou études qualitatives qui permettent de déterminer si les situations sont problématiques en termes d'accès aux ressources ou à l'exercice des droits fondamentaux.

### **Un autre outil : le Genderbudgeting**

Le genderbudgeting est un autre outil qui permet d'appliquer le gendermainstreaming au niveau des politiques publiques. Le Conseil de l'Europe, via son groupe de travail sur le sujet, le définit comme « une

---

<sup>6</sup> Voir la page consacrée à la politique belge de gendermainstreaming sur le site de l'EIGE : <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/countries/belgium>.

application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire, ainsi qu'une restructuration des revenus et des dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes »<sup>7</sup>. Toutes les formes de dépenses et de recettes publiques sont analysées, ainsi que leurs effets directs et indirects sur la situation des femmes et des hommes. Le genderbudgeting constitue une forme spécifique de budgétisation orientée sur les résultats.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de procéder par une identification, dans les tableaux budgétaires, des articles de base reprenant des mesures pour l'égalité. Il s'agit d'attribuer des codes aux divers articles budgétaires selon qu'ils sont : une dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes (code1), une dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes (code2), une dépense à « genrer », susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes (code3), ou une dépense non classifiée car hors compétence de la FWB, relevant d'un autre niveau de pouvoir (code4).

Depuis 2020, la FWB a ainsi pu attribuer un code à l'ensemble de ses articles budgétaires. Une annexe budgétaire détaillée permet ainsi de mettre en évidence les dépenses spécifiques attribuées à des activités favorisant l'égalité des femmes et des hommes (classées en code2)<sup>8</sup>. Sur un budget de plus de 12 milliards, seuls 0,3 % du budget, à travers 16 articles budgétaires, est spécifiquement dédié à l'égalité. Parmi les mesures codées en 3, figure le plan de lutte contre la pauvreté, nous y reviendrons par la suite.

Une autre méthode, celle retenue par la Région wallonne, consiste à rédiger une Note de genre qui accompagne le budget de chaque Ministre et dans laquelle il ou elle décrit les mesures ayant pour objectif d'améliorer l'égalité

---

7 [https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender\\_mainstreaming/mise\\_en\\_oeuvre\\_de\\_la\\_loi/gender\\_budgeting](https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming/mise_en_oeuvre_de_la_loi/gender_budgeting).

8 Identifiées en code2 – voir FWB doc 32 (2019-2020) N° 1 (Annexe 8), FWB doc 316 (2021-2022) N°1 (Annexe 1).

entre femmes et hommes et le budget qui y est consacré. Si l'exercice est assuré chaque année, force est de constater que certain·es ministres se contentent de copier-coller leur déclaration initiale d'année en année, et l'analyse de ces sept Notes de genre (une par ministre) montre que les budgets ne sont pas toujours clairement identifiés. Pour ce qui concerne le budget initial 2022, une somme de 4,07 millions est inscrite en crédits d'engagement comme moyens entièrement dédiés à l'égalité de genre<sup>9</sup>, pour 8 articles budgétaires spécifiques.

### **Et enfin des mesures concrètes, avec le Plan Genre<sup>10</sup>, ou comment gendermainstreaming et justice environnementale peuvent-ils se rencontrer ?**

Nous l'avons vu, la force du gendermainstreaming est donc de s'inviter dans l'ensemble des politiques. Arrêtons-nous désormais sur la pratique actuelle en Région wallonne<sup>11</sup> : le Plan Genre.

Le Plan Genre 2020-2024, le deuxième de ce type, regroupe 44 mesures. Force est de constater qu'il comporte peu de mesures reliant explicitement justice sociale et justice environnementale. Ainsi, par exemple, la rénovation du logement et son accessibilité sont des enjeux majeurs. 50% des locataires des sociétés de logement social sont des femmes célibataires avec ou sans enfants (22,83% des femmes avec enfants et 26,89% des femmes sans enfants). Il s'agit de priorités tant sociales que climatiques, pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de CO<sup>2</sup>. Le soutien aux réparations des installations d'eau pour réduire la consommation et préserver l'eau en activant le Fonds social de l'eau touche potentiellement des groupes cibles féminins, comme nous l'avons mentionné plus haut. Les primes à la rénovation énergétique ont été majorées pour les revenus les plus bas, un autre point positif quand on sait que les personnes isolées, et particulièrement les femmes seules et âgées de plus de 65 ans et les familles

---

<sup>9</sup> Réponse du Ministre du Budget à la question écrite 225641 de H. Ryckmans du 22 juin 2022.

<sup>10</sup> Plan Genre : <https://www.wallonie.be/fr/plans-wallons/plan-genre-2020-2024>.

<sup>11</sup> Un exercice similaire serait très intéressant aux autres niveaux de pouvoir, tous s'activant de plus en plus sur la question. La FWB a ainsi défini un plan Droits des femmes pour ce qui concerne ses compétences, impliquant tous les membres du Gouvernement.

monoparentales (84,2% de mères avec enfants) sont particulièrement à risque face à des factures excessives par rapport au revenu disponible une fois le loyer payé. Enfin, une mesure en aménagement du territoire prévoit de renforcer la parité dans la composition des Commissions Consultatives de l'Aménagement du Territoire et de Mobilité. Il s'agit désormais d'assurer qu'elle s'accompagne d'une meilleure prise en compte des inégalités dans l'accès aux ressources des territoires.

### ***Focus : l'étude sur le Zéro déchet (mesure 27 du Plan Genre)***

Un exemple d'inégalité et d'injustice sociale liées aux thématiques environnementales réside dans les conséquences indirectes de la mouvance « zéro déchet ». Son impact est évidemment positif à de multiples niveaux : diminution des déchets produits mais aussi de la consommation en général, du transport et de la pollution corrélés ; relocalisation de la production (les circuits-courts proposent des produits avec moins d'emballage et favorisent souvent le vrac, ce qui est moins le cas des grandes surfaces), réappropriation de certains savoirs (de conservation et de transformation de produits), etc. Cependant, comme nous l'avons précédemment mentionné, la tendance zéro déchet peut aussi créer des injustices.

Injustices sociales d'abord. En effet, le zéro déchet requiert un certain équipement de base pas toujours bon marché (sans compter tout le *branding* qui en est fait) et il nécessite en outre de disposer du temps et d'un moyen de locomotion nécessaires pour pouvoir s'approvisionner au sein de différents établissements : boulangerie, épicerie, boucherie, marché... Enfin, si les prix, certes, reflètent souvent le coût réel du produit, ils ne sont pas toujours en adéquation avec les habitudes de consommation prises jusqu'alors. Le coût d'achat l'emporte sur le coût d'usage (les langes lavables par exemple) et peut être un véritable frein pour les revenus plus modestes, voire totalement inaccessibles aux ménages les plus précarisés.

Injustices de genre ensuite. Ce sont les femmes qui, pour une écrasante majorité, prennent en charge ce qui incombe à l'alimentaire au sein du foyer. Dans son étude sur l'impact de la crise covid sur le travail et le genre en Wallonie, l'IWEPS rappelait que la tendance générale de répartition des tâches au sein des couples hétérosexuels reste 60 % pour les femmes et 40 % pour les hommes (IWEPS, 2020, p. 9 et suivantes). Vraisemblablement,

c'est donc sur elles que reposeraient le temps et le coût supplémentaires à investir pour ce mode de consommation. Une politique zéro déchet et de transition vers une alimentation durable risque d'aggraver les inégalités au sein du couple et d'augmenter le temps passé dans la sphère domestique au détriment des loisirs et de la sphère publique (participation à la vie de quartier, à la citoyenneté, à la militance, etc.).

S'inscrivant dans une démarche politique de gendermainstreaming, la Ministre de l'Environnement Ecolo Céline Tellier entend donc, en parallèle de la promotion de l'alimentation saine, durable et de réduction de déchets, mener une enquête afin de déterminer en quelle mesure l'impact sera différencié. Il est en effet crucial d'intégrer les dimensions de genre à ces mesures pour les orienter dès le départ vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

***Focus : Renforcer la sécurité des RAVeL de manière à garantir leur utilisation égalitaire (mesure 12 du plan Genre)***

La mobilité est au coeur des transformations écologistes. Or le choix des modes de déplacement est genré. L'accès à l'apprentissage de l'automobile ou du vélo le montre : le taux de détention de permis est de 90 % pour les hommes, 70 % pour les femmes. Chez les femmes ayant un diplôme de l'enseignement primaire, ce pourcentage tombe à 38. En Wallonie, les hommes font plus de vélo que les femmes. L'écart entre les deux sexes est particulièrement élevé chez les 18-24 ans (3 % chez les femmes, 17 % chez les hommes ; IWEPS, 2022a). Une étude réalisée pour la Région bruxelloise liste les cinq défis suivants : gérer sa peur dans le trafic motorisé, gérer les conflits avec les autres usagers de la route, rendre compatibles pratique du vélo et apparences féminines (aisance en jupe ou robe, compatibilité des casques et des coiffures, etc.), faciliter la pratique du vélo avec les enfants, prendre en compte les chaînes de déplacement et le transport de charges (Bruxelles Mobilité, 2020).

La Région wallonne s'est particulièrement intéressée à l'aspect sécuritaire. La représentation de la place de la femme dans l'espace public restant négative, les femmes adoptent diverses stratégies pour contrer cette insécurité : faire avec, changer d'itinéraire, quitte à l'allonger, opter pour un moyen de transport plus lent ou plus onéreux. Or le vélo est un moyen

de déplacement financièrement accessible, rapide, sain et écologique. Si l'usage du vélo est incité, il convient dès lors d'en assurer des conditions d'accès égales. C'est pourquoi le Ministre de la Mobilité Philippe Henry consacre une action destinée à rendre les RAVeL égalitaires dans le Plan Genre.

Afin de mettre en place des solutions concrètes pour rendre plus égalitaire l'utilisation des RAVeL et corridors vélos, il est nécessaire d'obtenir des données précises sur leur utilisation par les femmes ainsi que sur les problèmes qu'elles rencontrent. Pour y parvenir, plusieurs méthodes, telles que des systèmes de comptage, des recensements et des audits doivent être utilisées. L'implication de diverses ONG et des polices locales est intégrée dans le projet. Il s'agit aussi de recenser de manière participative les origines des insécurités sur les RAVeL étudiés, comme : l'aménagement paysager, l'état de l'éclairage et de l'entretien, le choix du mobilier urbain, la qualité de la signalisation, les possibilités en terme d'accès aux sanitaires, le contrôle social, la visibilité des usagers, la possibilité de quitter facilement l'espace insécurisant, etc.

### **3. Un frein au Gendermainstreaming en matière de justice environnementale : les œillères de genre**

Après avoir cerné les outils et présentés quelques mesures concrètes, il faut aussi et malheureusement faire le constat : il ne suffit pas de vouloir agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'atteindre. Le gendermainstreaming est à la fois un concept, une stratégie et une méthode. Le maîtriser requiert non seulement d'adhérer à la stratégie, mais aussi de s'approprier le concept et de mobiliser un outillage technique. Sans expertise développée, le risque d'œillères de genre (aussi nommé *gender blind*) est grand, et ce risque mésestimé. Il s'agit de l'incapacité à reconnaître les différences genrées, en termes de rôles, de besoins, de responsabilités ou de représentations.

Revenons au test genre. Dès la question 1, une expertise solide est nécessaire. Force est de constater que les réponses à ce formulaire ne sont pas toujours rigoureuses. Deux cas de figure se présentent. Soit les données sexo-spécifiques font défaut. Or collecter, analyser, publier les données réparties par genre est la première étape pour préparer les politiques publiques, en dévoilant des inégalités souvent méconnues. Soit les données existent mais ne sont pas connues et utilisées. De nombreuses analyses gagneraient à être mobilisées plus fréquemment, qu'il s'agisse des statistiques existantes ou d'études réalisées par les instituts compétents en la matière. Ainsi, l'IWEPS, outre sa collecte de statistiques, produit de solides analyses sur les inégalités de genre: dans l'emploi, dans l'espace public, dans la crise covid ou très récemment sur la santé mentale (IWEPS, 2021 ; 2022b).

Ainsi, par exemple, un fonctionnaire chargé de travailler à la rénovation d'équipements peut en toute bonne foi inscrire « néant » dans la case « impact de genre » du formulaire qu'il rentre. Or différents aspects sont à identifier absolument :

- les rôles (sociaux, économiques et politiques) ;
- les stéréotypes (multiples<sup>12</sup>) et leurs effets sur la place dans la société, l'apprentissage ou l'accès aux droits ;
- les ressources et les espaces de pouvoir : qui y accède ? Qui les contrôle ?
- Les violences basées sur le genre ;
- Les effets différenciés en santé.

Le Monde selon les femmes pointe comme conditions de réussite : une connaissance des enjeux, de l'agenda féministe local et du contexte ; des espaces d'interactions entre les différents secteurs, les échanges d'informations et une bonne collaboration entre les acteurs ; une volonté politique et un soutien inconditionnel des sphères de décision (Barry H. et Rodriguez Prieto L., 2020, p. 20).

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la Cellule d'Appui en Genre (CAG, une cellule spécifique de l'administration), et en Wallonie le Groupe interdépartemental de coordination wallon (GIC, composé de représentants des cabinets ministériels et de l'administration, de l'IWEPS et du CWFH) ont dans leurs missions l'amélioration des dispositifs existants, notamment par la formation continue des agents. La Wallonie gagnerait à développer la formation systématique des agents de l'administration et des cabinets ministériels et à affiner leurs instruments budgétaires, toujours en chantier à l'heure actuelle via le nouveau logiciel SAP WBFin<sup>13</sup>.

La Wallonie a prévu de renforcer l'efficacité du test genre et envisage son élargissement (test genre et égalité<sup>14</sup>), notamment en installant des référents genre dans les administrations<sup>15</sup>. Il sera crucial de donner à ces référents

---

12 Le caractère intersectionnel des stéréotypes genre, classe et race doit être bien pris en compte.

13 Réponse du ministre Dolimont à deux questions parlementaires le 31 janvier 2022.

14 Ce qui nous semble présenter le risque de diluer l'enjeu de l'égalité entre femmes et hommes.

15 Projet 287 du Plan de relance de la Wallonie.

### **PARTIE 3 | QUE PEUVENT FAIRE LES POUVOIRS PUBLICS ?**

les moyens de valoriser les statistiques sexuées et leurs enseignements, d'impulser les analyses genrées quand elles font défaut et leur appropriation par l'ensemble de la hiérarchie. Afin de ne pas reporter sur ces seuls référents l'ensemble des objectifs ambitieux du *gendermainstreaming*, la formation des agents de l'administration est cruciale, et doit avoir lieu dès l'enseignement supérieur. Concrètement, alors qu'une perspective féministe est disponible en Belgique, il convient que la formation en genre soit intégrée plus structurellement dans tous les cursus, y compris pour ce qui concerne les enjeux climatiques en architecture, en aménagement du territoire, ou encore en sciences appliquées. Nous insistons sur le caractère structurel, seul à même de lutter contre les mécanismes d'effacement ou d'invisibilisation des savoirs féministes.

Enfin, le *gendermainstreaming* atteindra ses objectifs si la méthode employée prend soin des personnes qu'elle sollicite, c'est-à-dire en créant les conditions d'égalité entre femmes et hommes dès le processus. Par exemple, les dispositifs de consultation tels que les marches exploratoires ou les commissions consultatives nécessite un temps, un horaire et une charge de travail adaptés, des rôles et objectifs bien déterminés. Autre exemple, des cahiers des charges de projets divers intègrent désormais l'obligation d'une expertise genre, ce qui constitue assurément une avancée notable. Il serait enrichissant d'observer de près comment les répondants la saisissent. La voient-ils comme une contrainte qu'ils bâclent ou comme une opportunité d'innover ? Mettent-ils en place des collaborations durables ou développent-ils leur propre expertise ? Comment est valorisée, reconnue et rémunérée cette expertise féministe ? Autant de questions à creuser.

## Conclusion

Il est largement démontré que, dans le monde, les femmes sont tendanciellement plus exposées que les hommes aux nuisances telles que la pollution, le changement climatique, et qu'elles rencontrent aussi structurellement plus d'obstacles dans l'accès aux ressources naturelles (saines), par la spécificité de leurs rôles. En Belgique, le lien entre genre et écologie est particulièrement lié à la précarité générale des femmes. Outre les conséquences qu'elles subissent, cela impacte leur participation à la lutte contre le changement climatique. Enfin, la lutte contre les crises écologiques et climatiques peut porter préjudice à leurs intérêts, en amplifiant des inégalités préexistantes, si les pouvoirs publics n'y portent pas suffisamment attention.

Luttes pour la planète et pour l'égalité des genres doivent aller de pair, se renforcer mutuellement. Cela nécessite de se débarrasser des oeillères de genre. La Belgique s'est engagée pour la promotion de l'égalité des genres et dans le gendermainstreaming. Les outils pour améliorer la prise en compte du genre existent, mais restent largement sous-utilisés et leur opérationnalisation est perfectible. C'est seulement à ce prix que le gendermainstreaming arrivera à traiter avec davantage de pertinence l'enjeu de la justice environnementale et sociale en y intégrant véritablement et durablement le genre.

## Bibliographie

Anonyme, (2014), « Gendermainstreaming », in Teitelbaum V. et Lafon C., *Glossaire du féminisme*, Editions le Bord de l'Eau, p. 55.

Barry, H. et Rodriguez Prieto, L. (2020). *L'approche de genre dans les programmes. Le cycle du projet*, Le Monde selon les femmes.

Bruxelles Mobilité, *Être femme dans les rues de Bruxelles. Rapport 2019*, 2020.

Castaneda Camey I., Sabater L., Owren C., Boyer A.E. (2020). *Gender-based violence and environment linkages. The violence of inequality*, J. Wen, IUCN.

Charlier, S. et Drion, C. (éd.), (2022). *Polyphonie écoféministe. Entre terres et mères*, Le Monde selon les femmes, Couleur livres, Cief genres.

FNUAP et WEDO (2009), *Climate Change Connexions: A Resource Kit on Climate, Population and Gender*, <https://www.unfpa.org/fr/node/6110>

Fondation Roi Baudouin, (2021). *Baromètres de la précarité énergétique et hydrique. Analyse et interprétation des résultats 2019*, septième édition, Bruxelles.

Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes, (2021). *Les chiffres de l'écart salarial 2021. Données 2019*, IEFH.

IPCC, (2022). *Climate Change, Impacts, adaptation and vulnerability. Summary for policy makers*. [https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_SummaryForPolicymakers.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf)

IWEPS, (2020). *Covid-19, travail et genre en Wallonie*.

IWEPS, (2021). *Espace public et inégalités de genre, Dynamiques régionales n°12*.

IWEPS, (2022a) *Déplacements et sécurité routière des femmes et des hommes*. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/mobilite-genre-deplacements-securite-routiere/>

IWEPS, (2022b). *Genre et santé mentale, Cahier n°5 Egalité entre les femmes et les hommes en Wallonie*.

Larrère, C. (2017). « L'écoféminisme ou comment faire de la politique autrement ? », *Multitudes*, n° 67, 2, p. 29-36.

United Nations, (2020). *World's Women Report*, <https://worlds-women-2020-data-undesahub.arcgis.com/>

Van Daalen, K. et al., (2022). « *Extreme events and gender-based violence : a mixed-methods systematic review* », *The Lancet*. En ligne : [https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196\(22\)00088-2/fulltext#seccestitle90](https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(22)00088-2/fulltext#seccestitle90)